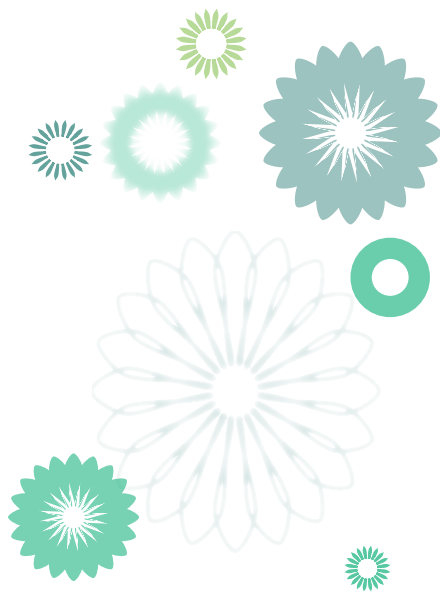




# JUSTICE EN LANGUES OFFICIELLES – LE BULLETIN

ACCÈS · SERVICES · COMMUNAUTÉS · FORMATION

N° 02 | JUILLET 2011



## MOT DE BIENVENUE

**B**ienvenue à ce nouveau numéro du Bulletin Justice en langues officielles du ministère de la Justice du Canada. Ce numéro est consacré aux défis que posent l'acquisition et le maintien de la capacité linguistique dans la langue officielle minoritaire, en matière de justice.

Sans des intervenants de justice capables de s'exprimer dans les deux langues officielles, les justiciables auraient de la difficulté à exercer leurs droits linguistiques. Depuis la création du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, en 2003, le ministère de la Justice du Canada a misé de façon soutenue sur la formation linguistique des différents intervenants du système de justice.

Ce numéro présente certaines mesures déployées pour encourager le développement de formations linguistiques adaptées aux besoins précis des intervenants du système judiciaire. Ces formations feront prochainement appel aux nouvelles technologies, notamment à des outils interactifs.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, le ministère de la Justice du Canada a investi plus de quatre millions de dollars sous forme de contributions pour faire avancer le dossier de la justice en langues officielles. Le Bulletin offre un aperçu de certains des projets financés.

Enfin, ne manquez pas la liste des événements à souligner.

Bonne lecture!

L'équipe JELO

## DANS CE NUMÉRO

**La formation linguistique des intervenants de justice : Une approche pragmatique**

Page 2

**Le Centre canadien de français juridique : pour mieux servir le justiciable francophone**

Page 2

**Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles**

Page 4

**Événements à souligner**

Page 4



## LA FORMATION LINGUISTIQUE DES INTERVENANTS DE JUSTICE : UNE APPROCHE PRAGMATIQUE

La *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* - l'engagement du gouvernement canadien envers la dualité linguistique - a reconnu le domaine de la justice comme un secteur essentiel de services pour les communautés minoritaires de langue officielle. En conséquence, le gouvernement a investi une somme additionnelle de 20 millions de dollars dans le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cette somme sert au financement de projets de formation des intervenants de justice, dans le but d'améliorer l'offre de services de justice dans les deux langues officielles.

Les projets de formation bénéficiant d'un soutien financier du Fonds d'appui sont à l'image des personnes qui s'intéressent de près ou de loin au domaine de la justice en langues officielles : ces projets sont dynamiques, innovateurs et, surtout, soucieux de répondre aux besoins des intervenants de justice. Ces derniers prennent différentes formes, allant de sessions de formation plus traditionnelles à une forme d'enseignement plus novatrice.

### Des besoins à combler

L'*Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice*, réalisée en 2009 à la demande du ministère de la Justice du Canada, avait pour but de faire en sorte que le nouveau financement soit investi le plus efficacement possible.

À l'aide notamment d'entrevues, d'études de cas et d'un panel d'experts, l'*Analyse* a dégagé des pistes stratégiques à privilégier afin de favoriser la consolidation des activités de

formation existantes et l'identification des domaines où les besoins n'ont été que partiellement satisfaits.

L'*Analyse* a démontré que le système de justice compte un nombre important d'intervenants du domaine judiciaire possédant des connaissances de base qui leur permettent de communiquer dans les deux langues, mais pas nécessairement une maîtrise suffisante du vocabulaire juridique pour exercer pleinement leurs fonctions. L'*Analyse* a aussi constaté que la formation en cours d'emploi constituait souvent le seul moyen, pour certains intervenants, de maîtriser le discours juridique dans les deux langues officielles et que l'offre actuelle de formation ne répondait pas à la demande.

« La justice se doit de refléter la réalité linguistique du pays. [...] Pour les Canadiens, cela représente un meilleur accès, aujourd'hui et demain, à des services de justice dans la langue officielle de la minorité. »<sup>1</sup>

Les besoins de formation cernés dans l'*Analyse* nécessitaient la mise en place d'activités offrant aux intervenants la possibilité d'améliorer leur niveau de compétence ainsi que leur aisance linguistique pour qu'ils puissent travailler efficacement

dans les deux langues officielles.

C'est ainsi qu'un projet d'envergure a vu le jour avec la création, en janvier 2010, du Centre canadien de français juridique (CCFJ), qui a pour mission spécifique de répondre à la demande et aux besoins de formation en terminologie juridique ciblés dans l'*Analyse* (voir l'article aux pages 2 et 3.)

Somme toute, l'engagement du ministère de la Justice du Canada envers la dualité linguistique canadienne dans l'appareil judiciaire est bien concret et le dynamisme des intervenants de justice et des organismes communautaires constitue un moteur essentiel pour faire évoluer les choses dans le domaine de la justice en langues officielles au Canada.

## LE CENTRE CANADIEN DE FRANÇAIS JURIDIQUE : POUR MIEUX SERVIR LE JUSTICIABLE FRANCOPHONE

Le Centre canadien de français juridique (CCFJ) a été créé en janvier 2010 dans le but de répondre à la demande et aux besoins de formation en terminologie juridique française établis par l'*Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice*.

Le directeur général du CCFJ, Rénald Rémillard, a accordé un entretien au Bulletin.

### Q Que faites-vous exactement?

R Pour le moment, les clientèles ciblées par nos activités sont les procureurs de la Couronne, les greffiers, les agents de probation et les juges de nomination provinciale. Il n'est pas inconcevable de penser que le CCFJ puisse développer, au fil des ans, des formations spécifiques pour d'autres intervenants clés de l'appareil judiciaire.

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, Ottawa, Patrimoine canadien, p. 12.

## Q Comment fonctionnez-vous?

R Actuellement, notre programme le plus important est le « Programme pancanadien de perfectionnement en français juridique ». Ce programme offre des activités de formation d'une journée dans douze régions canadiennes ainsi que des séances intensives régionales et nationales de cinq journées consécutives. Nous offrons aussi des activités de formation sur mesure en fonction des besoins spécifiques manifestés par certaines catégories de professionnels du domaine de la justice.

À titre d'exemple, pour la période de septembre à décembre 2010, le CCFJ a offert des séances de formation d'une journée portant sur la conduite avec facultés affaiblies à 105 participants à Calgary, Edmonton, Halifax, Iqaluit, Moncton, Regina, St. John's, Saskatoon, Vancouver, Whitehorse, Winnipeg et Yellowknife. À l'hiver 2012, une nouvelle série de formations d'une journée sur un autre thème aura lieu dans ces mêmes villes.

Pour la période de janvier à mars 2011, nous avons offert deux séances de formation intensives de cinq jours portant sur la déclaration de témoin devant un tribunal à Vancouver et à Halifax. Le programme comprenait des procès simulés, des ateliers sur l'évaluation de la crédibilité des témoins par le tribunal, des activités ludiques utilisant la terminologie juridique, de même que des

présentations par des experts en projectiles, en psychiatrie, en stupéfiants, en scènes de crime, etc.

## Q Qui sont vos formateurs?

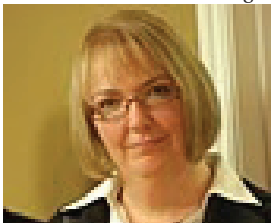
R Il importe de souligner que le programme a d'abord et avant tout été développé par Donald Legal et Sylvie Léger, deux juristes qui travaillent depuis une dizaine d'années dans le domaine de la formation et qui possèdent une solide expérience et une expertise en matière de perfectionnement en français juridique. Ils assument la responsabilité de la conception, de l'élaboration et de la présentation du contenu du programme. Ils forment aussi tous les formateurs qui offrent les séances de formation.



Régnald Rémillard



Donald Legal



Sylvie Léger

Tous nos formateurs possèdent trois qualités essentielles : une excellente connaissance de la langue française; une grande facilité d'expression en français; et une excellente connaissance du milieu professionnel de notre clientèle cible. L'équipe des formateurs est actuellement composée d'une douzaine de personnes provenant de partout au

Canada, parmi lesquelles on trouve des procureurs de la Couronne, des greffiers et des agents de probation. Les connaissances professionnelles de nos formateurs enrichissent l'expérience des participants en plus de rendre les séances de formation plus pertinentes et utiles.

## Q Est-ce que les apprenants doivent déjà être parfaitement bilingues pour participer aux séances de formation du CCFJ?

R Notre programme n'en est pas un de « français langue seconde ». Pour pouvoir y participer, on doit déjà pouvoir s'exprimer en français. Il n'est pas nécessaire de posséder une maîtrise parfaite du français, mais le participant doit pouvoir exprimer clairement sa pensée et être compris par son interlocuteur tant à oral qu'à l'écrit. Pour le moment, les personnes désirant participer à notre programme doivent subir une évaluation informelle de leurs capacités linguistiques, laquelle peut se faire par voie téléphonique. Dans les cas où la capacité linguistique n'est pas suffisante pour suivre le programme, nous suggérons que la personne suive un ou plusieurs cours d'apprentissage du français. Plusieurs institutions, collèges, universités et écoles offrent de tels cours partout au Canada. Par exemple, à Winnipeg, le Collège universitaire Saint-Boniface offre l'apprentissage de base en français.

## Q Quels sont les outils et les méthodes pédagogiques utilisés?

R Nous adaptons nos outils et nos méthodes en fonction des besoins de notre clientèle. En plus des activités de formation en classe, nous développons actuellement des projets à l'aide de nouvelles technologies de cyberpédagogie afin d'élaborer des formations en ligne. Grâce à un nouvel appui financier du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, nous travaillons activement à intégrer les technologies de l'information à l'offre de formation actuelle et à développer des outils qui pourront être utilisés dans le cadre de la formation continue, et ce, indépendamment des séances formelles de formation. Nous envisageons aussi la conception de webinaires sur des thèmes spécifiques reliés à la justice, des vidéos, des balados ainsi que d'autres activités favorisant le réseautage entre les différents intervenants de l'appareil judiciaire.

## Conclusion

Le CCFJ constitue un bel exemple d'une initiative qui répond spécifiquement à plusieurs besoins identifiés dans *l'Analyse pancanadienne*. Grâce aux activités et aux outils élaborés dans le cadre du programme pancanadien de perfectionnement en français juridique, le CCFJ contribue à améliorer la capacité linguistique de plusieurs intervenants clés du système de justice canadien. Dans le but de mieux connaître le CCFJ et ses activités, nous vous invitons à visiter leur site Web à l'adresse suivante : [www.ccfjinc.ca](http://www.ccfjinc.ca).

## LE FONDS D'APPUI À L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Chaque numéro du Bulletin met en vedette un certain nombre de projets financés par le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Chacun à leur façon, ces projets témoignent du dynamisme et de l'essor du réseau de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

### Programme prédroit

Dès septembre 2011, la Faculté de droit (Section de common law) de l'Université d'Ottawa offrira un programme de prédroit pour les nouveaux immigrants francophones ou francophiles inscrits au Programme de common law en français, qui n'ont pas suivi de formation universitaire au Canada.

Le programme a pour objectif d'améliorer les chances de réussite de ces étudiants au Programme de common law en français en leur donnant l'occasion de s'adapter aux réalités scolaires et universitaires du pays, tout en les sensibilisant aux différents outils mis à la disposition de la population étudiante.

### Portail des outils et des ressources juridiques et jurilinguistiques

Le Centre de traduction et de documentation juridiques de l'Université d'Ottawa, en collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO),

travaille à la création d'un portail Internet réunissant tous les outils et ressources juridiques et jurilinguistiques au Canada. Cette plateforme, en plus de permettre une diffusion élargie des outils et des ressources destinés au milieu juridique comme au grand public, favorisera le réseautage en offrant un lieu privilégié d'échange et de partage des expertises.

### Justice pour tous

L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNÉ) créera 25 capsules radiophoniques afin de contribuer à la sensibilisation et à l'éducation de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse à divers aspects du domaine juridique. Les capsules seront diffusées sur les ondes des radios communautaires des différentes régions de la Nouvelle-Écosse.

### Mission Justice!

L'AJEFO organise une série de huit camps en mai 2011 et 2012 (quatre chaque année) pour les élèves de la cinquième année des écoles francophones de l'Ontario. Ces camps initieront les jeunes au système de justice canadien, favoriseront leur prise de conscience de la notion de citoyenneté, renforceront leur sentiment d'appartenance à la francophonie canadienne et les sensibiliseront aux possibilités de faire carrière dans le domaine de la justice.

## ÉVÉNEMENTS À SOULIGNER

### Table ronde sur la justice et assemblée générale annuelle

L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) a organisé une Table ronde sur la justice rassemblant les intervenants du milieu juridique ainsi que les chefs de file de la communauté francophone de l'Alberta. L'honorable Michel Chartier, juge en chef adjoint de la Cour provinciale du Manitoba, fut le conférencier d'honneur de l'événement. L'assemblée générale annuelle de l'AJEFA a suivi la table ronde.

**DATE :** Le 3 juin 2011

**LIEU :** Edmonton (Alberta)

**RENSEIGNEMENTS :** [www.ajeфа.ca](http://www.ajeфа.ca)

### Congrès annuel de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO)

L'AJEFO a tenu son congrès de 2011, qui avait pour thème « Justice en français au cœur des générations ».

**DATE :** Du 23 au 25 juin 2011

**LIEU :** Ottawa (Ontario)

**RENSEIGNEMENTS :** [www.ajefo.ca](http://www.ajefo.ca)

### Centre canadien de français juridique

Semaine de perfectionnement en français juridique à l'intention des greffiers, agents de probation et procureurs de la Couronne.

**DATE :** Du 14 au 18 novembre 2011

**LIEU :** Montréal (Québec)

**RENSEIGNEMENTS :** [www.ccfjinc.ca](http://www.ccfjinc.ca)